



**La Fédération**  
des centres de services  
scolaires du Québec

## **CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2022-2023**

**Mémoire de la Fédération des centres de services  
scolaires du Québec présenté au ministère  
des Finances du Québec**

**Le 11 février 2022**

**Publié par La Fédération des centres de services scolaires du Québec**

1001, avenue Bégon

Québec (Québec) G1X 3M4

418 651-3220

info@fcssq.quebec

www.fcssq.quebec

Document : 7584

Dépôt légal – 11 février 2022

© Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite au préalable de la FCSSQ.

**Note - Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.**

# TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	5
1. IMPACT DE L'INFLATION	5
2. PÉNURIE DE PERSONNEL DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION	6
3. COMPRESSIONS RÉCURRENTES DANS LE BUT D'ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	8
4. BONIFICATION DES MESURES ANNONCÉES LORS DU DERNIER BUDGET	9
5. MONTANT POUR LE FINANCEMENT DES BESOINS LOCAUX	10
6. INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	11
7. TRANSPORT SCOLAIRE	12
CONCLUSION	13
LISTE DES RECOMMANDATIONS	14

# AVANT-PROPOS

La **Fédération des centres de services scolaires du Québec** (FCSSQ) existe depuis 1947. Elle regroupe et représente les 60 centres de services scolaires francophones du Québec ainsi que le Centre de services scolaire du Littoral.

Les centres de services scolaires (CSS) veillent à la réussite scolaire de plus d'un million d'élèves en assurant des services éducatifs au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. La Fédération offre à ses membres des services en relations du travail, en ressources matérielles et informationnelles, en financement, en transport scolaire, en services éducatifs aux jeunes et aux adultes, des services juridiques ainsi que de la formation. Conjointement avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), la Fédération coordonne et dirige la négociation des matières nationales sectorielles des conventions collectives.

Au cœur des enjeux du système public d'éducation, la FCSSQ met son expertise au service de ses membres dans la réalisation de leur mission et met en lumière l'excellence et l'innovation des centres de services scolaires partout au Québec. Elle unit ses membres et partenaires autour d'enjeux communs, dans une perspective de collaboration riche en apprentissages collectifs.

Pour réaliser cette mission, la Fédération s'est donnée comme orientations de:

- **Briller** davantage: être une référence incontournable en éducation
- **Soutenir** davantage: développer une expertise collective de pointe ainsi qu'une offre de service alignée sur les besoins de ses membres.
- **Rassembler** davantage: fédérer ses membres et rassembler les autres acteurs du réseau pour un système d'éducation performant et de qualité.

Ce mémoire fait état des recommandations de la FCSSQ dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022-2023.

Nous tenons à remercier le ministre des Finances de recevoir l'opinion de la FCSSQ en cette matière.



**La Fédération**  
des centres de services  
scolaires du Québec

**Mémoire**  
déposé dans le cadre des consultations  
prébudgétaires 2022-2023 du  
ministère des Finances du Québec

Étant donné la croissance de l'inflation,

**1**

Prévoir des mécanismes d'ajustement des coûts afin d'éviter le sous-financement des coûts de système.

**2**

Maintenir la cadence de la construction et la rénovation des écoles.



**Montant supplémentaire à investir : 420 M\$**

Étant donné l'importante pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de l'éducation,

**3**

Prévoir des cibles pour l'ensemble des professions en demande dans le secteur de l'éducation dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre.



**4**

Dégager les sommes nécessaires pour le recrutement de ressources professionnelles et techniques.

**5**

Déposer des prévisions détaillées des besoins de main-d'œuvre selon les différents corps d'emplois et par CSS. Des prévisions décennales tiendront compte du temps de formation et de l'évolution démographique.



**Montant supplémentaire à investir : 220 M\$**

Étant donné le report de l'équilibre budgétaire,

6

Abolir les compressions récurrentes dans le réseau de l'éducation en raison de la suspension de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.



Coût annuel : 375 M\$ à réinvestir dans l'entretien des immeubles scolaires

Étant donné les besoins des élèves qui ont été grandement affectés par la pandémie et les besoins en soutien,

7

Rendre permanentes les mesures annoncées lors du budget 2021-2022, notamment celles concernant l'entretien des bâtiments. Par ailleurs, la FCSSQ recommande d'accroître de façon substantielle les crédits accordés à l'entretien des immeubles de façon à tendre vers 2 % de la valeur du parc immobilier.

### LA FCSSQ

*Briller davantage, soutenir davantage et rassembler davantage*

Février 2022

Étant donné l'évolution de la démographie et des besoins locaux des organisations scolaires,

8

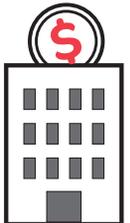
Accroître la subvention d'équilibre fiscal de façon à ce que l'enveloppe pour le financement des besoins locaux soit élargie.



Étant donné les besoins importants de réinvestissements dans les bâtiments,

9

Élaborer un plan à long terme visant à réinvestir dans la construction et le maintien d'actifs. La possibilité de mettre en place un fonds dédié pourrait être envisagée.



Coût : 375 M\$

Étant donné la hausse des coûts de transport, l'électrification des véhicules scolaires et la pénurie de conducteurs,

10

Accroître l'enveloppe destinée aux services de transport scolaire de manière à assurer la qualité et le maintien des services aux élèves.



Montant supplémentaire à investir : 86 M\$

# INTRODUCTION

La Fédération se réjouit du bilan financier rendu public lors de la mise à jour économique du mois de novembre dernier. Les finances publiques du Québec se portent beaucoup mieux que ce qui avait été prévu lors de la publication du budget de mars dernier, de sorte que l'on peut envisager une marge de manœuvre plus confortable pour l'ensemble des missions de l'État, dont celle de l'éducation.

En mars dernier, le ministre des Finances, Éric Girard, prévoyait une croissance réelle du PIB de 4,2 % pour l'année 2021, alors que la récente mise à jour économique l'établit à 6,5 %. La récession induite par la gestion de la crise sanitaire n'est pas le fruit d'un déséquilibre des paramètres fondamentaux de l'économie, ce qui explique une reprise rapide. Cet état de fait donnera un second souffle aux projets initialement prévus par le gouvernement, notamment dans le secteur de l'éducation, lesquels ont été retardés par la pandémie.

Afin de permettre au réseau de l'éducation de poursuivre l'exercice de sa mission, nous aimerions vous partager certaines de nos préoccupations et vous présenter des recommandations à l'égard du financement de notre réseau.

## 1. IMPACT DE L'INFLATION

Nous sommes préoccupés par l'inflation pour les raisons suivantes :

- Les conventions collectives ont récemment été négociées avec la majorité du personnel du secteur de l'éducation. Les prévisions à la hausse des taux d'inflation risquent d'accroître la problématique d'attraction et de rétention du personnel et annuler tous les efforts entrepris jusqu'à maintenant pour valoriser le travail du personnel en éducation;
- Nous constatons une forte augmentation des coûts de construction, impactant de nombreux projets de construction d'écoles. De fait, l'inflation cause des retards d'autorisation et de réalisation des projets. Ainsi, il nous apparaît impératif de trouver des solutions à la croissance importante des coûts des projets.

**Recommandation 1 :**

Prévoir des mécanismes d'ajustement des coûts afin d'éviter le sous-financement des coûts de système.

**Recommandation 2 :**

Maintenir la cadence de la construction et la rénovation des écoles.

## 2. PÉNURIE DE PERSONNEL DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Nous saluons les récents efforts du gouvernement visant à résoudre certains problèmes de pénurie de main-d'œuvre.

Déjà, lors du budget de mars 2021, un montant de 70 M\$ sur 5 ans a été dégagé en vue d'agir sur le recrutement et la fidélisation du personnel en éducation.

Par ailleurs, dans le cadre de l'**Opération main-d'œuvre**, le gouvernement injectera 3,9 G\$ sur 5 ans pour l'ensemble des secteurs de l'économie. De ce montant, une somme importante sera assignée au secteur de l'éducation.

Ce plan prévoit notamment :

- Le recrutement de 8 000 personnes d'ici 5 ans dont, 3 000 nouvelles ressources en enseignement au niveau secondaire, 2 700 aux niveaux préscolaire et primaire et 2 000 en service de garde scolaire;
- Des mesures visant la diplomation, la persévérance scolaire, la reconnaissance des acquis, la requalification et les missions de recrutement à l'étranger, ainsi que le recrutement dans plusieurs professions;
- Une offre de bourses pour certains programmes d'études (Bourses Perspectives Québec) : 2 500 \$ par session au baccalauréat (15 000 \$ pour trois ans, 20 000 \$ pour 4 ans) et 1 500 \$ au collégial (9 000 \$ sur 3 ans en technique d'éducation spécialisée);
- Un soutien du revenu pour les personnes sans emploi, soit un montant de 475\$ par semaine pour les personnes inscrites à la formation *AEP en service de garde en milieu scolaire*;
- Un plan de reconnaissance des acquis et des compétences pour lequel une somme de 130 M\$ sera dégagée afin d'évaluer les acquis et compétences, d'offrir de l'accompagnement, de dispenser de la formation au Québec et d'intégrer le marché du travail dans le secteur de l'éducation.

## **Constat sur le plan gouvernemental visant le recrutement dans le secteur de l'éducation**

Pour nous, il importe que la cible du plan **Opération main-d'œuvre** soit élargie à l'ensemble professions en demande dans le secteur de l'éducation. De fait, elle ne couvre actuellement que des postes d'enseignants et de techniciens en service de garde.

Il existe également une importante pénurie touchant plusieurs secteurs spécialisés tels que les ressources informationnelles, les ressources matérielles, les services de soutien technique et certaines ressources professionnelles comme des psychologues ou des orthopédagogues.

Dans bien des cas, l'offre des CSS pour attirer certaines de ces ressources n'est pas compétitive par rapport à ce que le secteur privé peut offrir. Aussi, il existe de nombreux enjeux liés à la gestion de la pénurie de main-d'œuvre dans les centres administratifs.

### **Recommandation 3 :**

Prévoir des cibles pour les autres professions en demande dans le secteur de l'éducation dans le cadre de l'**Opération main-d'œuvre**.

### **Recommandation 4 :**

Dégager les sommes nécessaires pour le recrutement de ressources professionnelles et techniques, notamment pour certaines spécialités en ressources informationnelles et en ressources matérielles et certaines ressources professionnelles comme en psychologie ou en orthopédagogie.

### **Recommandation 5 :**

Déposer des prévisions détaillées des besoins de main-d'œuvre selon les différents corps d'emplois et par CSS. Des prévisions décennales tiendront compte du temps de formation et de l'évolution démographique.

### 3. COMPRESSIONS RÉCURRENTES DANS LE BUT D'ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Malgré l'importance des investissements des trois dernières années dans le secteur de l'éducation, l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* impose depuis 2010 des compressions récurrentes au réseau de l'éducation.

À cet égard, nous constatons ce qui suit :

- Le ministre des Finances, M. Éric Girard, s'est engagé lors du budget de mars 2021 à suspendre l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*;
- Par le dépôt du projet loi n° 17, lequel modifie la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, le ministre a tenu son engagement par le dépôt du projet de loi à l'effet que l'interdiction de constater ou de prévoir un déficit budgétaire, ainsi que l'obligation de résorber tout déficit, soient suspendues à compter du 25 mars 2021 jusqu'à la fin de l'année financière déterminée par le ministre des Finances, et ce, au plus tard à l'occasion du budget de l'année financière 2023-2024.

#### **Recommandation 6 :**

Abolir les compressions récurrentes dans le réseau de l'éducation en raison de la suspension de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Ainsi, un montant de 375 M\$<sup>1</sup> par année pourrait être réinvesti en dépenses de fonctionnement, notamment pour accroître le financement en entretien des immeubles scolaires ou pour d'autres types de besoins spécifiques aux organisations scolaires.

---

<sup>1</sup> Vérificateur général du Québec, *Audit de performance Financement des commissions scolaires et gestion de leurs frais d'administration*, automne 2017, [https://www.vgg.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-Automne/fr\\_Rapport2017-2018-AUTOMNE\\_chap03.pdf](https://www.vgg.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-Automne/fr_Rapport2017-2018-AUTOMNE_chap03.pdf).

## 4. BONIFICATION DES MESURES ANNONCÉES LORS DU DERNIER BUDGET

Le budget 2021-2022 annonçait un plan de relance pour la réussite scolaire. Par ailleurs, plusieurs des mesures du plan méritent d'être bonifiées. D'autres mesures temporaires prendront fin au terme de l'année financière 2022-2023, alors que les besoins ont un caractère récurrent.

En conséquence,

- Le gouvernement avait annoncé une enveloppe de 170 M\$ sur deux ans, dont 110 M\$ en 2021-2022 pour combler les retards scolaires appréhendés par la pandémie. Nous proposons que le solde de cette mesure pour 2022-2023 (60 M\$) soit bonifié au même niveau que la somme consentie en 2021-2022, soit 110 M\$.
- Le gouvernement avait annoncé une aide financière de 80 M\$ visant à améliorer l'état des bâtiments, dont 45 M\$ en 2021-2022, et 35 M\$ en 2022-2023. L'état de vétusté des bâtiments scolaires, jumelé au déficit cumulatif d'entretien des dernières années, nous amène à demander des ajouts significatifs de ressources récurrentes. Ainsi, nous proposons que minimalement le gouvernement reconduise cette aide en l'augmentant annuellement pour les 5 prochaines années;
- À terme, des montants substantiels devront être réinvestis pour l'entretien des bâtiments. Les crédits attribués à l'entretien des immeubles doivent viser au moins l'équivalent de 2 % de la valeur du parc immobilier. Des scénarios de financement (par exemple : fonds d'entretien des infrastructures) pourraient être élaborés afin d'assurer un financement adéquat de l'entretien de bâtiments assorti d'une stratégie et d'une vision à long terme de l'entretien du parc immobilier;
- Le gouvernement avait annoncé la poursuite du virage numérique, notamment au regard de l'intelligence artificielle. Nous proposons donc d'investir dans ce domaine au rythme de 5,3 M\$<sup>2</sup> par année jusqu'en 2026-2027.

### **Recommandation 7 :**

Pérenniser les mesures annoncées lors du budget 2021-2022 et accroître de façon substantielle les crédits accordés à l'entretien des immeubles de façon à tendre vers 2 % de la valeur du parc immobilier.

---

<sup>2</sup> Budget 2021-2022, Gouvernement du Québec, Plan budgétaire par C-11.

## 5. MONTANT POUR LE FINANCEMENT DES BESOINS LOCAUX

La formule de partage pour les besoins locaux de financement n'a pas fait l'objet d'une mise à jour et ce, depuis plusieurs années. Le MEQ a entrepris d'effectuer cette révision à la lumière de la loi sur l'uniformisation de la taxe scolaire et de la compensation prévue par la subvention d'équilibre fiscal.

Nous constatons d'ailleurs ce qui suit :

- Les réalités démographiques sont multiples. Les centres urbains, en particulier les grandes régions de Montréal et de Québec, connaissent une augmentation importante d'élèves, alors que plusieurs régions font face à une croissance généralement plus modeste. Ainsi, une formule de partage permettra de financer adéquatement et équitablement les besoins de base de toutes les régions.
- Le nouveau modèle de partage devrait prévoir une augmentation de la subvention d'équilibre fiscal. Cette façon de procéder assurerait à tous les CSS le fait de bénéficier d'un montant minimum pour leurs besoins locaux sans qu'aucun autre CSS ne soit pénalisé par la nouvelle formule de partage.

### **Recommandation 8:**

Accroître la subvention d'équilibre fiscal de façon à ce que l'enveloppe pour le financement des besoins locaux soit élargie.

## 6. INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Dans le dernier budget de dépenses du gouvernement, celui-ci s'est engagé à dépenser 20,9 G\$ d'ici les dix prochaines années, dont 62 % des sommes, soit 13 G\$, en maintien d'actifs et à la prise en charge du déficit de maintien d'actifs. Dans le but de répondre aux nouveaux besoins, un montant de 7 G\$ est prévu pour la construction, les agrandissements et les acquisitions.

Ainsi, nous constatons ce qui suit :

- 56 % du parc d'infrastructure du réseau de l'éducation est en mauvais ou en très mauvais état. Cette situation s'explique par une période de sous-investissements dans les années 1990 et au début des années 2000. De plus, plusieurs écoles construites entre 1950 et 1970 atteindront bientôt leur fin de vie utile.
- L'objectif du gouvernement, pour les deux prochaines années, est d'augmenter à 50 % la proportion du parc immobilier en bon état.

De notre point de vue, il sera difficile, voire impossible pour le gouvernement d'atteindre cet objectif en raison de l'insuffisance des investissements en maintien d'actifs. Selon le Vérificateur général du Québec, le gouvernement devrait investir 2 % de la valeur du parc immobilier dans le maintien d'actifs, ce qui représente une somme d'environ 1,2 G\$ par année.

Par ailleurs, tel que mentionné à la recommandation 7, un montant comparable devrait être affecté dans le budget de fonctionnement destiné à l'entretien des immeubles.

### **Recommandation 9 :**

Élaborer un plan à long terme visant à réinvestir dans la construction et le maintien d'actifs et à assurer la prévisibilité des investissements à réaliser. La possibilité de mettre en place un fonds dédié pourrait être envisagée.

## 7. TRANSPORT SCOLAIRE

Les centres de services scolaires et les commissions scolaires assurent chaque année, en régie ou sous contrat, le transport de près de 520 000 élèves. Chaque jour, près de 10 900 autobus scolaires circulent sur les routes du Québec dans le but de garantir aux élèves l'accès à l'éducation à laquelle ils ont droit.

Le transport scolaire est essentiel à la réalisation de la mission éducative prévue dans la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). De fait, la LIP prévoit la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans de sorte que ces élèves doivent bénéficier d'un service de transport scolaire.

Nous appréhendons actuellement des problèmes importants de financement dans le transport scolaire pour les raisons suivantes :

- Le nouveau règlement du ministère des Transports<sup>3</sup> exige que tous les nouveaux autobus achetés soient des véhicules électriques. Or, le programme du ministère des Transports ne couvre pas la totalité des coûts d'acquisition des nouveaux véhicules;
- Il existe actuellement une grave pénurie de conducteurs d'autobus scolaires, de sorte que certains parcours doivent être abandonnés. Dans le cadre de la négociation des conventions collectives, cette pénurie engendre des pressions sur la hausse des salaires;
- Les allocations de base en financement du transport scolaire ne peuvent plus être indexées par l'IPC, en raison de la hausse fulgurante du prix de l'essence et du mazout. Les véhicules électriques dont le coût est beaucoup plus élevé que celui des véhicules thermiques ne contribuent aucunement à faire diminuer les coûts des services de transport scolaire. En plus de l'augmentation importante des coûts d'achat des autobus scolaires électriques, l'indexation des coûts de transport devrait tenir compte de la hausse du prix du carburant et du salaire de la main-d'œuvre.

### **Recommandation 10 :**

Accroître l'enveloppe destinée aux services de transport scolaire de manière à assurer la qualité et le maintien des services aux élèves.

---

<sup>3</sup> Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves a pour loi habilitante la Loi sur les transports (chapitre T-12). I

## CONCLUSION

La situation financière du gouvernement du Québec, après deux années de crise sanitaire, est plus enviable que prévu. La FCSSQ souhaite donc que cette nouvelle marge de manœuvre permette à l'État d'assurer la pérennité et la qualité des services éducatifs publics.

Le gouvernement doit prendre acte des effets de l'inflation en ajustant les coûts et en maintenant la cadence de la réalisation des projets de construction et de rénovation des écoles. Par ailleurs, les sommes dégagées par la modification de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* gagneraient à être réinvesties en dépenses de fonctionnement. Cette bonification comblerait une partie des besoins importants en entretien des immeubles.

Dans cet esprit, la pérennisation de mesures prévues au dernier budget favoriserait l'amélioration de l'état des bâtiments scolaires. L'atteinte d'une cible de 2 % de la valeur du parc immobilier rejoint la volonté gouvernementale d'atteindre le seuil de 50 % des immeubles en bon état. Un plan et un fonds dédiés à la construction et à la rénovation d'immeubles scolaires permettront d'offrir aux futures générations des écoles bien entretenues.

La FCSSQ salue les efforts visant à contrer la pénurie de personnel. Cependant, ils doivent concerner l'ensemble des professions en éducation. Enfin, des prévisions gouvernementales permettront de mieux cerner les besoins en main-d'œuvre des dix prochaines années.

Soulignons que le transport scolaire mérite une attention particulière afin de garantir l'accès des élèves à l'école. En ce sens, une bonification de l'enveloppe budgétaire s'avère nécessaire.

Enfin, l'augmentation de la subvention d'équilibre fiscal assurera un financement à la hauteur des besoins de chaque CSS et de chaque région.

La FCSSQ estime que ces recommandations permettront au gouvernement d'assurer aux élèves du Québec une éducation accessible et de qualité dans un environnement favorable aux apprentissages.

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. Prévoir des mécanismes d'ajustement des coûts afin d'éviter le sous-financement des coûts de système.
2. Maintenir la cadence de la construction et la rénovation des écoles.
3. Prévoir des cibles pour les autres professions en demande dans le secteur de l'éducation dans le cadre de **l'Opération main-d'œuvre**.
4. Dégager les sommes nécessaires pour le recrutement de ressources professionnelles et techniques, notamment pour certaines spécialités en ressources informationnelles et en ressources matérielles et certaines ressources professionnelles comme en psychologie ou en orthopédagogie.
5. Déposer des prévisions détaillées des besoins de main-d'œuvre selon les différents corps d'emplois et par CSS. Des prévisions décennales tiendront compte du temps de formation et de l'évolution démographique.
6. Abolir les compressions récurrentes dans le réseau de l'éducation en raison de la suspension de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Ainsi, un montant de 375 M\$ par année pourrait être réinvesti en dépenses de fonctionnement, notamment pour accroître le financement en entretien des immeubles scolaires ou pour d'autres types de besoins spécifiques aux organisations scolaires.
7. Pérenniser les mesures annoncées lors du budget 2021-2022 et accroître de façon substantielle les crédits accordés à l'entretien des immeubles de façon à tendre vers 2 % de la valeur du parc immobilier.
8. Accroître la subvention d'équilibre fiscal de façon à ce que l'enveloppe pour le financement des besoins locaux soit élargie.
9. Élaborer un plan à long terme visant à réinvestir dans la construction et le maintien d'actifs et d'assurer la prévisibilité des investissements à réaliser. La possibilité de mettre en place un fonds dédié pourrait être envisagée.
10. Accroître l'enveloppe destinée aux services de transport scolaire de manière à assurer la qualité et le maintien des services aux élèves.